



Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du lundi 8 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Ville de MORTAGNE AU PERCHE s'est réuni en session ordinaire, à l'Ancien Palais de Justice, sur la convocation et sous la présidence de Mme VALTIER, Maire.

Etaient présents : Valtier Virginie, Vaux Dominique, Sbile Florence, Jousselin Angèle, Malassis Franck, Gal Annie, Lamour Marie-Hélène, Ferreri Fabien, Durand Philippe, Galinski Christelle, Lepleux Stève, Sauques Hélène, Goubault Cécile, Fernades-Dias Annabella, Gouin Angélique, Lecrosnier Johann, Muris Ghislain, Potier Eric, Ménard Antoine, Legeay Audrey, Sonnet Marine, Ducrohet Marianne, Guillouard Tom.

Absents excusés et représentés : Tanneau Julien qui a donné pouvoir à Valtier Virginie, Ernault Serge qui a donné pouvoir à Vaux Dominique, Goossens Arthur qui a donné pouvoir à Jousselin Angèle

Absent excusé : Anthony Sauthon

M. Tom Guillouard prend place au Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

1. Règlement intérieur du conseil municipal/**Adoptée à l'unanimité**
2. Délégations du conseil municipal au maire - annule et remplace/**Adoptée à l'unanimité**
3. Règlement budgétaire et financier/**Adoptée à l'unanimité**
4. Décision modificative 2026-01/**Adoptée à l'unanimité**
5. Garantie d'emprunt Orne habitat pour la cité Giraud/**Adoptée à l'unanimité**
6. Délibération relative à la prise en charge des frais de déplacement des conseillers municipaux/**Adoptée à l'unanimité**
7. Convention de mise à disposition d'Adèle Gautier Lamiroché/**Adoptée à l'unanimité**
8. Modification du tableau des effectifs liée aux avancements de grade et à une mutation/**Adoptée à l'unanimité**
9. Désignation d'un représentant de la commune de Mortagne au Perche pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Marguerite de Lorraine/**Adoptée à l'unanimité**

10. Désignation des membres représentant la commune au sein de la commission locale "Site Patrimonial Remarquable de Mortagne au Perche"/**Adoptée à l'unanimité**
11. Convention de partenariat "Arts en Cités" entre le département de l'Orne, l'association des Petites Cités de Caractère et la Commune/**Adoptée à l'unanimité**
12. Convention de dépôt entre le musée Percheron de la ville de Mortagne au Perche et le Musée de l'Histoire du Perche de la ville de Nogent le Rotrou/**Adoptée à l'unanimité**
13. Convention de partenariat scientifique avec le Paléospace de Villers sur Mer/**Adoptée à l'unanimité**
14. Demande de subvention auprès de la DRAC Normandie pour les diagnostics parasitaire et structure de l'hôtel de Puisaye/**Adoptée à l'unanimité**
15. Demande de subvention auprès de la DRAC Normandie pour l'étude documentaire de l'hôtel de Puisaye/**Adoptée à l'unanimité**
16. Décisions du maire/**Adoptée à l'unanimité**

Le 11 juin 2026

Le Maire, V. VALTIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut être saisi le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours gracieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).